Image not found or type unknown

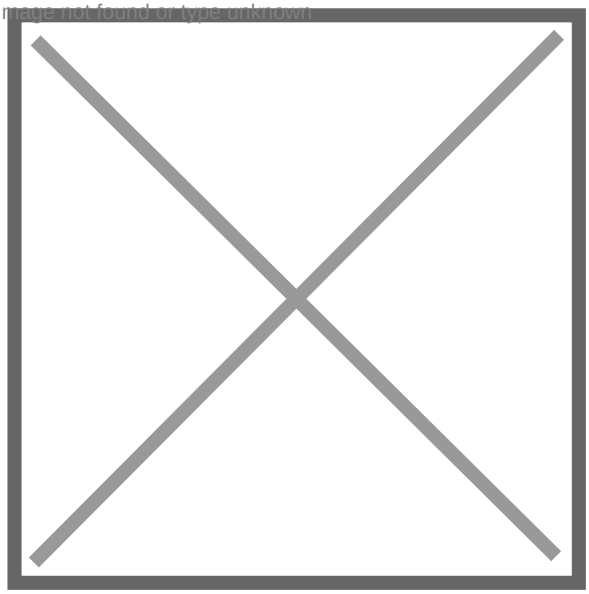

Non paiement prime de précarité employeur.

Par **Loubet**, le **10/05/2012** à **16:01**

Bonjour,

Mon employeur ne veut pas me verser la prime de précarité de fin de CDD au motif que sur un CDD de 6 mois je n'ai fait que 4 mois et les 2 autres mois je travaillais dans un autre entreprise en intérim cela en accord avec mon employeur.
Aucun contrat ou attestation de rupture n'a été faite, nous avons laissé courir le contrat jusqu'à son terme. Aujourd'hui celui ci ne veux pas me payer cette prime au motif qu'il y a eu rupture anticipée du contrat de travail celon lui.

Merci par avance de votre réponse.

Par **pat76**, le **10/05/2012** à **18:12**

Bonjour

Vous avez un accord écrit de votre employeur qui prouve qu'il vous a autorisé à travailler en intérim dans une autre société pendant deux mois?

Quel était le motif du CDD de 6 mois, remplacement d'un salarié absent, surcroît d'activité dans l'entreprise?

Par **Loubet**, le **10/05/2012** à **21:39**

Non malheureusement je n'ai pas d'accord écrit avec mon employeur.

Le motif du CDD était pour accroissement d'activité, c'était un contrat de 18h par semaine.
Je suis partie au bout de 4 mois car j'ai trouvé un emploi en intérim à 40h par semaine donc un emploi beaucoup moins précaire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés